

Introduction

Les pneus constituent le seul point de contact entre le véhicule et la route.

Vous devez veiller à préserver la qualité et les performances de vos pneus.

Pour cela, nous vous recommandons de respecter les conseils de sécurité et d'utilisation suivants.

Ces conseils sont valables sous réserve de dispositions locales plus contraignantes : exigences légales, réglementaires...



Montage et Démontage

- **Le montage, démontage, gonflage et équilibrage des pneus doivent être effectués avec du matériel approprié et confiés à du personnel qualifié, et qui s'assurera notamment :**
 - **du respect des règles constructeur et légales dans le choix des pneus: structure, dimension, code de vitesse, indice de capacité de charge, catégories Tourisme ou Camionnette. (Voir la rubrique « Conseils Bibendum – Comment lire un pneu »).**
 - **de l'observation préalable de l'aspect extérieur et intérieur du pneu par le monteur.**
 - **du respect des procédures de montage, démontage, équilibrage et gonflage du pneu, et du changement systématique de la valve.**
 - **de la prise en compte des instructions de montage présentes sur le flanc des pneus (sens de rotation ou sens de montage)**
 - **du respect de la pression d'utilisation préconisée par le constructeur du véhicule, le fabricant du pneu ou le préparateur professionnel.**
 - **de la prise en compte des particularités liées à certains pneus spécifiques (pneus flancs courts, pneus roulage à plat, pneus à gomme auto obturante...)**
- **Après montage de la roue sur le véhicule, un serrage à la clé dynamométrique, est souhaitable au couple optimal défini par le constructeur du véhicule.**



Manutention et Stockage

- **Ils doivent être effectués:**
 - **dans un local aéré, sec et tempéré, à l'abri de la lumière directe du soleil et des intempéries.**
 - **loin de toute substance chimique, solvants ou hydrocarbure susceptibles d'altérer la nature de la gomme.**
 - **loin de tout corps pouvant pénétrer dans la gomme (pointes de métal, bois, ...)**
- **Ne pas stocker en pile sur de longues durées sauf si les pneus sont montés et gonflés. Eviter d'écraser les pneus sous d'autres objets.**
- **Eviter la proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent, de tout matériel pouvant provoquer des étincelles, des décharges électriques (chargeurs de batterie).**
- **L'utilisation de gants de protection est recommandée dans la manipulation des pneus.**



Choix et Utilisation

- **Le choix d'un pneu doit être conforme à l'équipement d'origine du véhicule, défini par le constructeur de ce véhicule ou par un organisme officiel. Toute autre configuration doit être validée par un professionnel du pneu, qui pourra proposer la solution la mieux adaptée à l'utilisation, dans le respect de la législation en vigueur.**
- **Un pneu acheté d'occasion doit être vérifié par un professionnel du pneu avant utilisation.**
- **Sur un même essieu, il est fortement conseillé d'utiliser deux pneus de même dessin de sculpture.**
- **Dans le cadre du remplacement de deux pneus, il est conseillé de monter les pneus neufs ou les moins usés sur l'essieu arrière.**
- **Dans le cadre du montage de pneus hiver, il est conseillé d'équiper le véhicule de quatre pneus spécifiques hiver, particulièrement pour les pneus cloutés.**
- **Ne pas utiliser le pneu à une pression non adaptée, à une vitesse supérieure à celle de son indice, à une charge supérieure à celle de son indice.**
- **Une roue de secours temporaire ne doit pas être utilisé de façon durable.**



Surveillance et Entretien

- **Vérification mensuelle de la pression des pneus (y compris la roue de secours) et correction de cette pression si elle ne correspond plus à la pression d'utilisation recommandée. La pression des pneus doit être vérifiée à froid (pneus n'ayant pas roulé depuis au moins 2 heures ou ayant roulé moins de 3 km et à allure réduite) ou à chaud en ajoutant 0,3 bars à la pression de consigne (équivalent 300 g en France).**
- **Le gonflage à l'azote ne dispense pas de la vérification fréquente de la pression des pneus.**
- **En cas de perte de pression inhabituelle, faire vérifier l'état externe et interne du pneu ainsi que l'état de la roue et de la valve.**
- **Vérification de l'usure du pneu (remplacement si le niveau d'usure légale est atteint), et consultation d'un professionnel du pneu en cas de phénomène d'usure anormale ou écart d'usure entre deux pneus d'un même essieu.**
- **Toute perforation, coupure, déformation visible doit faire l'objet d'un examen approfondi par un professionnel du pneu. Ne pas utiliser un pneu endommagé ou ayant roulé à plat sans intervention d'un professionnel.**
- **L'injection par la valve de produits d'étanchéité (bombe anti-crevaison...) ne peut être qu'une solution partielle et provisoire. Ces produits peuvent poser des problèmes de compatibilité avec le pneu, la roue, la valve, un capteur de pression, etc. Il est impératif de suivre les recommandations du fabricant. Pour toute perforation, un professionnel du pneu doit être consulté pour contrôle du pneu et, si possible, réparation permanente.**
- **Pour des pneus permettant le roulage à plat dans certaines conditions, respecter absolument les consignes d'utilisation données par le manufacturier du pneu.**
- **Toute manifestation anormale telle que vibration, bruit, tirage doit faire l'objet d'une vérification dans les meilleurs délais par vous-même, et par un professionnel du pneu.**
- **Toute réparation doit être effectuée par un professionnel du pneu.**



Durée d'utilisation

- Les durées d'utilisation des pneus sont très variables et impossibles à prédire. En effet, les pneus sont composés de différentes sortes de matériaux et mélanges de caoutchouc, essentiels à leur bon fonctionnement, mais qui évoluent avec le temps. Ces évolutions dépendent de nombreux facteurs comme les conditions climatiques, les conditions de stockage et d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc.) auxquelles les pneus seront soumis durant leur vie.

C'est pourquoi, il est recommandé à tout conducteur de prêter attention à l'aspect extérieur de ses pneus, à toute perte de pression de gonflage ou à toute manifestation anormale (vibration, bruit, tirage) qui pourrait révéler la nécessité de les remplacer.

De plus, indépendamment des inspections régulières et des réajustements de la pression de gonflage, il est recommandé que tous les pneus (y compris ceux équipant les roues de secours, les remorques, les caravanes et les camping cars), soient inspectés régulièrement par un professionnel du pneu, qui évaluera la possibilité de les maintenir en service.

- Après 5 ans ou plus d'utilisation des pneus, cette inspection devrait être pratiquée au moins une fois par an. Le cas échéant, suivre les recommandations du constructeur sur le remplacement de l'équipement d'origine.
- Par précaution, si les pneus n'ont pas été remplacés avant 10 ans d'âge depuis leur date de fabrication*, il est recommandé de les remplacer par des pneus neufs même s'ils paraissent aptes à l'utilisation et n'ont pas atteint la limite d'usure légale.

* Voir lecture de la date de fabrication du pneu dans les « Conseils Généraux ».

